



Retours avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Modification simplifiée n°4 du PLU – Commune d'Ussac- envoi. du 28 juillet 2025

Personne Publique Associée	Avis / Observation reçue
Préfecture- DDT	Favorable le 1/08
CABB	Favorable le 4/08
SEBB/SCOT	Favorable 1/08
Chambre d'Agriculture	favorable 29/08
Chambre des métiers et de l'artisanat	Pas de retour
Chambre de commerce et d'industrie	Pas de retour
Conseil Départemental	Pas de remarque à formuler le 31/07
Conseil Régional	Pas de retour
CNPF	Favorable le 4/09
INAO	Pas de remarque à formuler le 5/08
ARS	Favorable le 28/08
SNCF	Pas de retour
UDAP	Pas de remarque à formuler le 8/08
CAUE	Pas de retour
Communes voisines	
DONZENAC	Pas de retour
SAINTE FEREOLE	Pas de retour
MALEMORT	Pas de retour
BRIVE LA GAILLARDE	Pas de retour
SAINT PANTALEON DE LARCHE	Pas de retour
VARETZ	Pas de retour
SAINT VIANCE	Pas de retour

Valérie PONS-BRUS

De: Valérie PONS-BRUS
Envoyé: lundi 28 juillet 2025 09:19
À: amandine.barrat@correze.gouv.fr; DDT Brive (SERRE, Sylvie); veronique.bourguignon@correze.gouv.fr; CHARTRAIN Laetitia; Anaïs Cuquel; patrick.auger@correze.chambagri.fr; 19-artisanat@cma-nouvelleauquitaine.fr; amambrini@correze.cci.fr; sthibault@correze.fr; valentin.tripier@nouvelle-aquitaine.fr; gregoire.gonthier@cnpf.fr; inao-aurillac@inao.gouv.fr; ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr; bd.ditna.documents.urbanisme.nouvelleauquitaine@sncf.fr; UDAP (udap.correze@culture.gouv.fr); jean-christophe.portais@culture.gouv.fr; paysagiste@caue19.fr; urbanisme@donzenac19.fr; mairie.stefereole@wanadoo.fr; mairie@malemort.org; contact@brive.fr; fdurie@mairiesaintpantaleon.fr; urbanisme@varez.com; mairie@saintviance.fr
Objet: Saisine des personnes publiques associées – Procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ussac
Pièces jointes: DOCUMENTS PPA MS4.zip

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 5 juin 2025, la commune d'Ussac a prescrit la modification simplifiée n°4 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux articles L.153-45 et suivants du Code de l'urbanisme. Cette modification vise principalement à supprimer plusieurs emplacements réservés, désormais obsolètes, inscrits dans le PLU approuvé en 2008, et qui ne correspondent plus aux besoins actuels ni aux réalités du terrain. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles observations dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier. À défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera considéré comme favorable, conformément à la réglementation en vigueur.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire à urbanisme@ussac.fr

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Valérie PONS-BRUS
Service Planification et Urbanisme
Commune d'Ussac



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

**COURRIER ARRIVÉ LE
06 AOUT 2025
MAIRIE D'USSAC**

Tulle, le

01 AOUT 2025

La directrice départementale par intérim,

à

**Monsieur le Maire
Place de la mairie
19270 Ussac**

Objet : Avis sur modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ussac.

Par courrier électronique du 28 juillet 2025, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n° 4 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, approuvé le 7 avril 2008.

Ce projet d'évolution du PLU consiste à :

- supprimer huit emplacements réservés devenus obsolètes, dédiés initialement à des parkings et à de la voirie (accès sécurisés) en zones à urbaniser et agricole ;
- mettre à jour la liste des emplacements réservés annexée au PLU.

La procédure de modification simplifiée au titre des articles L 153-45 à L 153-48 du code de l'urbanisme est adaptée pour cette évolution du PLU, qui ne modifie que le règlement graphique et n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire pour chacune de ces zones.

En conséquence, j'émets un avis favorable au projet de modification simplifiée tel que présenté.

Ce courrier sera joint au dossier mis à disposition du public.

La directrice départementale par intérim,



Hélène ASPAR

Brive, le 04 aout 2025

Mairie d'Ussac
Monsieur Jean-Philippe Bosselut
Maire
Place de la Mairie
19270 Ussac

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement,
du Développement Durable et des Services Techniques

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Stratégie et Planification Territoriale

N° Réf : SP/LC/2025/389

Dossier suivi par Laëtitia CHARTRAIN

Objet : Modification simplifiée n°4 PLU

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant la modification simplifiée n°4 de votre PLU.

Cette procédure porte sur la suppression de plusieurs emplacements réservés devenus obsolètes, inscrits dans le PLU approuvé en 2008, et qui ne correspondent plus aux besoins actuels ou aux réalités du terrain.

Après examen, les modifications envisagées n'appellent aucune remarque ni observation de notre part.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive émet donc un avis favorable à cette modification simplifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée en charge
du suivi des documents d'urbanisme,
Béatrice LONDEIX





Brive la Gaillarde, le 1^{er} août 2025

Objet : Avis relatif à la modification simplifiée n°4 du PLU d'Ussac
Dossier suivi par Anaïs Cuquel

Monsieur le Maire,

Le 5 juin 2025, vous avez prescrit la modification simplifiée n°4 de votre PLU. Celle-ci consiste en la suppression d'emplacements réservés devenus obsolètes.

N'ayant pas d'observation particulière à formuler, le SEBB émet donc un **AVIS FAVORABLE** au projet de modification simplifiée n°4 du PLU de votre commune.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le maire, mes sincères salutations.

Le Président,

Christian PRADAYROL



Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30 -19001
TULLE
Tél. 05 55 21 55 21 - Fax. 05 55 21 55 55



Pôle Urbanisme

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30 -19001 TULLE
REF : DC/PA
Dossier suivi par : PA
patrick.auger@correze.chambagri.fr

Tel. 05 55 21 54 58

COURRIER ARRIVÉ LE

Monsieur le Maire 04 SEP. 2025
Mairie
MAIRIE D'USSAC
Place de la Mairie
19270 Ussac

Tulle le 29 Août 2025
Monsieur le Maire,
Objet Modification simplifiée numéro 4 du PLU d'USSAC

Vous avez bien voulu nous transmettre, pour étude et avis, la *modification simplifiée numéro 1 de votre Plan Local d'Urbanisme*, ce dont nous vous remercions.

Après analyse des documents fournis, nous n'avons pas de remarques concernant ce document.

Par conséquent, après analyse des documents fournis, notre compagnie en tant que personne publique associée émet un **AVIS favorable** sur l'ensemble de votre document.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Daniel COUDERC

Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Valérie PONS-BRUS

De: THIBAULT Sandrine <sthibault@correze.fr>
Envoyé: jeudi 31 juillet 2025 17:36
À: Valérie PONS-BRUS
Objet: Saisine des personnes publiques associées – Procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ussac

Madame bonjour,

Après examen des éléments transmis, la modification simplifiée n°4 du PLU d'Ussac n'appelle aucune remarque de la part du Département de la Corrèze.

En effet, aucun des emplacements réservés supprimés n'impacte les projets et les équipements du Département.

Bien cordialement

Sandrine THIBAULT

Conseiller Urbaniste - Responsable de la Cellule Urbanisme
Direction du Développement et de la Promotion des Territoires
Conseil Départemental de la Corrèze
05 55 93 74 02
sthibault@correze.fr
www.correze.fr - www.facebook.com/departementcorreze



COURRIER
n° 1 AOUT 2025
MAIRIE D'USSAC

De : Valérie PONS-BRUS <urbanisme@ussac.fr>

Envoyé : lundi 28 juillet 2025 09:19

À : amandine.barrat@correze.gouv.fr; DDT Brive (SERRE, Sylvie) <sylvie.serre@correze.gouv.fr>; veronique.bourguignon@correze.gouv.fr; CHARTRAIN Laetitia <Laetitia.CHARTRAIN@agglodebrive.fr>; Anaïs Cuquel <anaiscuquel-sebb@outlook.fr>; Patrick AUGER <patrick.auger@correze.chambagri.fr>; 19-artisanat@cma-nouvelle-aquitaine.fr; amambrini@correze.cci.fr; THIBAULT Sandrine <sthibault@correze.fr>; valentin.tripier@nouvelle-aquitaine.fr; gregoire.gonthier@cnpf.fr; inao-aurillac@inao.gouv.fr; ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr; bd.ditna.documents.urbanisme.nouvelle-aquitaine@snfc.fr; UDAP (udap.correze@culture.gouv.fr) <udap.correze@culture.gouv.fr>; jean-christophe.portais@culture.gouv.fr; paysagiste@caue19.fr; urbanisme@donzenac19.fr; Mairie de Sainte Féréole <mairie.stefereole@wanadoo.fr>; mairie@malemort.org; contact@brive.fr; fdurie@mairiesaintpantaleon.fr; urbanisme@varetz.com; Mairie de Saint Viance <mairie@saintviance.fr>

Objet : Saisine des personnes publiques associées – Procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ussac

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 5 juin 2025, la commune d'Ussac a prescrit la modification simplifiée n°4 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux articles L.153-45 et suivants du Code de l'urbanisme.



Centre National de la Propriété Forestière
Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Maire
Jean-Philippe BOSSELUT
Place de la Mairie
19270 USSAC

N/Réf : 107/GG/MM/SS

**Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'USSAC (19)
Affaire suivie par Monsieur Manuel MIRLYAZ – CNPF NA**

Tulle, le 4 septembre 2025

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu la modification simplifiée n°4 de votre PLU dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, et nous vous en remercions.

Les modifications portent sur la suppression d'emplacements réservés et n'impactent pas la forêt privée.

Nous émettons par conséquent un avis favorable dans la limite de nos compétences.

Vous souhaitant une suite fructueuse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos meilleurs sentiments.

Le Directeur-Adjoint du CNPF Nouvelle-Aquitaine
Pierre Beaudesson

Copie : Mme Valérie PONS-BRUS

Centre National de la Propriété Forestière | Nouvelle-Aquitaine

Antenne de la Corrèze

Maison du Pôle Bois - Avenue du Docteur Schweitzer – 19000 TULLE

Tél. : + 33 (0)5 55 21 55 84 – Fax : + 33 (0)5 55 21 55 85

E-mail : sylvie.serre@cnpf.fr - <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/>

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 180 092 355 00064 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55



Liberté
Égalité
Fraternité

Mme Emmanuelle VERGNOL
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Josiane Raymond
Mail : jraymond@inao.gouv.fr

N/Réf : 25 – EV/JR/NF – 460



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Monsieur Le Maire
Place de la mairie
19270 USSAC

Aurillac, le 5 août 2025

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU de Ussac

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 4 août 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour avis, le projet de modification simplifié n°4 de la commune de Ussac.

La commune de Ussac est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Noix du Périgord" et "Huile de noix du Périgord".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Chapon du Périgord", "Poularde du Périgord", "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud-Ouest", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin" et "Poulet du Périgord".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de modification, dans la mesure où celle-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et les IGP concernées

Je vous prie d'agrérer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 19

Valérie PONS-BRUS

De: PERRIER, Stéphane (ARS-NA/DD19) <Stephane.PERRIER@ars.sante.fr>
Envoyé: jeudi 28 août 2025 11:46
À: Valérie PONS-BRUS
Cc: RASSELET, Mathilde (ARS-NA/DD19)
Objet: RE: Saisine des personnes publiques associées – Procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ussac

Bonjour Madame,

Comme suite à votre courriel ci-dessous, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en ce qui me concerne, j'émets un avis favorable pour projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ussac

Cordialement

Stéphane PERRIER
Chargé de veille et surveillance sanitaire
Responsable de la cellule urbanisme et protection de la ressource en eau
Pôle de Santé Publique et Environnementale
Délégation Départementale de la Corrèze
Cité administrative
1 Place Martial Brigouleix
19000 TULLE
05 55 20 42 19
07 64 77 07 92
Courriel : stephane.perrier@ars.sante.fr
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Liberté 78-17 du 6 janvier 1978,
vous pouvez demander à faire respecter vos droits en matière de protection des données. Pour
en savoir plus, consulter notre [site internet](#) ou nous contacter par courriel : ars-na-dpd@ars.sante.fr

De : Valérie PONS-BRUS <urbanisme@ussac.fr>

Envoyé : lundi 28 juillet 2025 09:19

À : amandine.barrat@correze.gouv.fr; DDT Brive (SERRE, Sylvie) <sylvie.serre@correze.gouv.fr>;
veronique.bourguignon@correze.gouv.fr; CHARTTRAIN Laetitia <Laetitia.CHARTTRAIN@agglobrive.fr>; Anaïs Cuquel
<anaiscuquel-sebb@outlook.fr>; patrick.auger@correze.chambagri.fr; 19-artisanat@cma-nouvelleauquitaine.fr;
amambrini@correze.cci.fr; sthibault@correze.fr; valentin.tripier@nouvelle-aquitaine.fr; gregoire.gonthier@cnpf.fr;
inao-aurillac@inao.gouv.fr; ARS-DD19-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-DD19-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>; bd.ditna.documents.urbanisme.nouvelleauquitaine@sncf.fr; UDAP
(udap.correze@culture.gouv.fr) <udap.correze@culture.gouv.fr>; jean-christophe.portais@culture.gouv.fr;
paysagiste@caue19.fr; urbanisme@donzenac19.fr; mairie.stefereole@wanadoo.fr; mairie@malemort.org;
contact@brive.fr; fdurie@mairiesaintpantaleon.fr; urbanisme@varetz.com; mairie@saintviance.fr

Valérie PONS-BRUS

De: PORTAIS Jean-Christophe <jean-christophe.portais@culture.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 8 août 2025 12:06
À: Valérie PONS-BRUS
Objet: modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 4 août votre dossier de modification simplifiée n°4 du PLU.
J'ai l'honneur de vous informer que ce projet n'appelle aucune observation particulière de la part de l'architecte des bâtiments de France.

Cordialement

Jean-Christophe PORTAIS
Ingénieur du patrimoine
Adjoint à la cheffe de service
05 55 20 78 90 (accueil téléphonique, le matin)

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze (UDAP 19)
Hôtel de Lauthonie - 13,rue Riche - 19000 TULLE
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine>

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

